World conference on faith and order

CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA FOI ET LA CONSTITUTION

# Déclarations de la Conférence Mondiale sur la Foi et la Constitution

Lausanne, Suisse
3-21 Août 1927

HOLBROOK LIBRARY
PACIFIC SCHOOL
OF RELIGION

Publié par le Secrétariat
P. O. Box 226, Boston, Mass., E. U.

55. Janvier 1928.

WH12
W78
RF
Pam 55F
cage 1

49791

WH12
W78
RF
Pam 55 F
case 1

Les publications concernant la Conférence mondiale sur la Foi et la Constitution peuvent être demandées au Secrétariat P. O. Box 226, Boston, Mass., U. S. A. (Pour les publications en français, s'adresser à M. J. Jézéquel, 3, rue Desrenaudes, Paris-17e).

Prière d'envoyer à l'éditeur les noms et adresses de tous ceux qui pourraient s'intéresser au mouvement.

*Extrait des instructions données par la Conférence Mondiale sur la Foi et la Constitution au Comité de Continuation (18 août 1927) :*

« Les décisions de la Conférence seront communiquées aussitôt que cela sera possible à toutes les Eglises qui ont envoyé des délégués, par l'entremise de leurs autorités constituées. Les Eglises sont priées d'étudier les travaux de la Conférence et de communiquer au Comité de Continuation le résultat de leurs délibérations, afin que le Comité de Continuation puisse examiner les mesures à prendre en vue de la convocation d'une nouvelle Conférence ».

# PRÉAMBULE

## adopté à l'unanimité par la Conférence, en session plénière, le 20 août 1927.

Nous, représentants de nombreuses dénominations chrétiennes à travers le monde, unis dans une commune confession de notre foi en Jésus-Christ, Fils de Dieu, notre Seigneur et Sauveur, et assemblés pour passer en revue, sous la direction du Saint-Esprit, les points sur lesquels nous sommes d'accord et les points sur lesquels nous différons — nous recevons les Déclarations suivantes ; nous en soumettons le contenu à l'étude attentive de nos Eglises respectives dans leur commune recherche de l'unité.

La présente Assemblée a été convoquée pour examiner des questions qui concernent « la Foi et la Constitution ». Elle ne se propose nullement de définir les conditions de la future Réunion des Eglises. Le but de la Conférence est d'enregistrer, d'une part, le niveau de notre harmonie fondamentale et de noter, d'autre part, les graves divergences qui subsistent. Enfin, elle désire orienter les esprits de manière à élargir encore le champ de l'entente réalisée.

Chaque sujet de l'ordre du jour a été tout d'abord discuté en séance plénière, puis renvoyé à l'une des sections, comptant plus de cent membres chacune, entre lesquelles s'est répartie la Conférence. Après une discussion nourrie dans les sous-sections, une Déclaration était rédigée au nom de la section entière, et adoptée à l'unanimité ou par une forte majorité de votants. Enfin, ce texte lui-même, soumis encore deux fois à la discussion de la Conférence en session plénière, recevait la forme sous laquelle, aujourd'hui, il parvient aux Eglises.

Nous ne prétendons pas que ces Déclarations épuisent les sujets, ni qu'elles donnent satisfaction, dans tous leurs détails, à chacun des membres de la Conférence. Nous les soumettons cependant aux Eglises, en les priant de leur accorder l'examen approfondi dont ces documents ne purent bénéficier pendant la brève durée de la Conférence.

Nous bénissons Dieu, avec joie, pour les accords déjà réalisés entre nous ; sur cette base, nous construisons. Et, quant aux désaccords, nous invitons le monde chrétien à reconsidérer, très sérieusement, les opinions qui s'opposent ; nous convions la chrétienté au plus vigoureux effort pour atteindre la vérité conforme à la pensée divine, seul fondement possible pour l'unité des Eglises.

## I. — L'APPEL A L'UNITÉ

### adopté à l'unanimité par la Conférence, en session plénière, le 20 août 1927.

Dieu veut l'unité de l'Eglise. Notre présence ici prouve notre résolution de plier notre volonté à la sienne. Quelles que soient les raisons alléguées pour légitimer la désunion initiale, nous déplorons sa persistance, et nous sommes décidés à travailler désormais dans la repentance et dans la foi, à rebâtir la muraille de Jérusalem.

L'Esprit de Dieu a été au milieu de nous. C'est Lui qui nous avait conviés. Nous avons senti sa présence dans nos cultes en commun, dans nos délibérations, dans nos rapports mutuels. Nous avons été révélés les uns aux autres par Lui. Il a élargi nos horizons, stimulé notre compréhension, vivifié notre espérance. Nous avons osé, et Dieu a justifié notre audace. Nous ne serons plus jamais ce que nous étions auparavant. Il faut que notre gratitude profonde s'exprime en un persévérant effort pour propager, dans les cercles plus intimes de nos Eglises locales, les visions qui nous furent octroyées.

Plus de la moitié du monde attend l'Evangile ; et, dans les pays de civilisation chrétienne, comme dans les autres, des multitudes « languissantes et abattues » se détournent avec désillusion de l'Eglise, parce qu'elle reste collectivement impuissante. L'appel à l'unité nous apparaît encore, trop souvent, comme l'expression d'un idéal facultatif, alors que les missionnaires y entendent le cri de l'absolue nécessité.

Les Eglises dressées en pays païens manifestent leur impatience; elles se révoltent contre les divisions de l'Eglise occidentale ; elles affirment le droit de réaliser l'unité, hardiment, par leurs propres moyens. Nous, les aînés, allons-nous laisser nos enfants spirituels nous dépasser ? Continuons virilement l'œuvre commencée. Ses débuts portent la bénédiction divine ; travaillons côte à côte avec les chrétiens des Eglises indigènes ; et n'ayons de cesse qu'après avoir atteint le but.

Quelques-uns d'entre nous, pionniers de la première heure dans le domaine œcuménique, avons blanchi au service de notre idéal. Que les jeunes saisissent le flambeau de nos mains défaillantes. Et qu'on accorde aussi aux femmes la responsabilité à laquelle, désormais, elles ont droit dans cette croisade, car celle-ci ne peut rester un mouvement dirigé presque uniquement par des hommes. Ainsi l'Eglise entière, par la collaboration de tous, achèvera ce qu'aucune section isolée n'est capable d'accomplir.

Un clair appel de Dieu nous avait groupés ici. Nous repartons stimulés dans notre foi par l'expérience de son amour. En avant !

## DÉCLARATION DE LA SECTION II

### Prise en considération sans opposition par la Conférence, en session plénière, le 19 août 1927.

### *LE MESSAGE DE L'EGLISE AU MONDE :* L'EVANGILE

Le Message de l'Eglise au monde est et restera toujours l'Evangile de Jésus-Christ.

L'Evangile est la « Bonne Nouvelle » du Salut sur cette terre et dans l'au-delà, le don de Dieu en Jésus-Christ à l'humanité pécheresse.

Le monde a été préparé à la venue du Christ par l'Esprit de Dieu agissant dans l'humanité entière, et spécialement par la révélation de l'Ancienne Alliance ; puis, « quand les temps furent accomplis », la « Parole éternelle » de Dieu « a été faite chair », elle est devenue homme : Jésus-Christ, Fils de Dieu et Fils de l'homme « plein de grâce et de vérité ».

Par sa vie et son enseignement, par son appel à la repentance, par sa proclamation de la venue du Royaume de Dieu et du jugement, par ses souffrances et par sa mort, par sa résurrection et son exaltation à la droite du Père, par l'envoi du Saint-Esprit, le Sauveur nous a apporté le pardon des péchés, il nous a révélé la plénitude du Dieu vivant et son amour insondable envers nous. Cet amour, qui se révéla dans toute sa perfection sur la Croix, nous appelle et nous entraîne à une vie nouvelle de foi, de renoncement à nous-mêmes, de consécration au service de Dieu et au service des hommes.

Jésus-Christ présenté comme le Crucifié et le Glorifié, comme le « Sauveur » et le « Seigneur », reste aussi le centre de l'Evangile missionnaire prêché au monde entier par ses apôtres et par son Eglise. Et parce que Jésus-Christ est lui-même l'Evangile, l'Evangile est le message de l'Eglise au monde. Il est mieux qu'une théorie philosophique, mieux qu'un système théologique, mieux qu'un programme de civilisation matérielle. L'Evangile est, bien plutôt, le don que fait Dieu d'un monde nouveau à un monde vieilli dans le péché et dans la mort. Plus encore l'Evangile est la victoire sur le péché et sur la mort, il est la révélation de la vie éternelle en Celui qui rassemble en une « seule communion des saints » la famille de ses enfants sur la terre et dans les cieux, les associant dans une même communauté de service, de prière et de louange.

L'Evangile est la sommation prophétique adressée au pécheur

pour qu'il se convertisse à Dieu ; et c'est la joyeuse nouvelle que la foi en Christ justifie et sanctifie les croyants. Il assure la consolation à ceux qui souffrent ; aux captifs, il promet « la liberté glorieuse des enfants de Dieu ». L'Evangile met la paix et la joie dans les cœurs ; ceux qu'il inspire se sacrifient eux-mêmes, ils sont prêts pour le service de leurs frères et pour l'amour compatissant. L'Evangile offre le but suprême aux aspirations de la jeunesse, la force à ceux qui luttent, le repos aux fatigués, la couronne aux martyrs.

L'Evangile est la source de l'énergie nécessaire à la régénération de la société. Il montre la seule voie ouverte à l'humanité pour se libérer des haines de race et de classe qui la ravagent, il est le seul moyen de garantir le vrai bonheur de chaque peuple, ainsi que l'amitié internationale et la paix. Enfin, l'Evangile est un appel miséricordieux au monde non-chrétien, en Orient et en Occident, une invitation à posséder la joie promise par le Dieu vivant.

L'Eglise sympathise avec l'angoisse de notre génération, elle comprend sa soif de sincérité intellectuelle, de justice sociale et d'inspiration spirituelle ; et elle lui apporte, dans l'Evangile éternel, la réponse à tous les besoins et à toutes les aspirations providentielles du monde moderne.

L'Evangile reste donc à jamais l'unique chemin du salut. Et aujourd'hui, comme hier, par la voie de l'Eglise, le Christ vivant continue d'appeler le genre humain : « Venez à moi !... Celui qui me suit ne marchera pas dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie !

## DÉCLARATION DE LA SECTION III

### Prise en considération sans opposition par la Conférence, en séance plénière, le 19 août 1927.

### LA NATURE DE L'EGLISE

Dieu qui, pour sauver le monde, nous a donné l'Evangile, a établi l'Eglise pour rendre témoignage, par le rayonnement de la vie et de la parole, à son pouvoir rédempteur.

L'Eglise du Dieu vivant procède de sa seule volonté, et non de notre volonté, de notre adhésion ou de nos croyances individuelles ou collectives, — encore qu'Il se serve des volontés humaines comme d'instruments pour ses fins éternelles. De cette Eglise, Jésus-Christ est la tête, et le Saint-Esprit la vie permanente.

L'Eglise, en tant que communauté des croyants dans le Christ Jésus, est, d'après le Nouveau Testament, le peuple de la Nouvelle Alliance, le corps de Christ, le temple de Dieu, bâti sur le fondement des apôtres et des prophètes, le Christ lui-même étant la pierre de l'angle.

L'Eglise est l'instrument grâce auquel le Christ, par le Saint-Esprit, réconcilie les hommes avec Dieu au moyen de la foi. Il les soumet à sa volonté souveraine, les sanctifie par les moyens de grâce. Il les unit pour servir et pour aimer, afin qu'ils soient ses témoins et ses collaborateurs pour l'extension de son règne sur la terre, jusqu'à l'apparition du Royaume de Dieu dans la gloire.

Comme il y a un seul Christ, une seule vie en Lui, un seul Esprit, — qui nous « conduit dans toute la vérité », — il n'y a, et il ne peut y avoir, qu'une seule Eglise, sainte, catholique (universelle), et apostolique.

L'Eglise sur la terre possède certains caractères qui la rendent reconnaissable, depuis le temps des apôtres. Ces traits sont au moins les suivants :

1. Elle possède et confesse la Parole de Dieu contenue dans les Saintes-Ecritures, et interprétée pour l'Eglise et les individus par le Saint-Esprit (*a*).

2. Elle professe la foi en Dieu que Jésus-Christ a révélée, et dont il est l'incarnation.

3. Elle accepte le mandat du Christ de prêcher l'Evangile à toute créature.

4. Elle pratique les sacrements.

5. Elle reconnaît un ministère pour l'œuvre pastorale, la prédication de la Parole et l'administration des sacrements.

6. Elle réalise la communion fraternelle par la prière, le culte, les moyens de grâce, la poursuite de la sainteté et le service du prochain.

Quant à la manière et à la mesure dont l'Eglise ainsi caractérisée trouve son expression dans les églises actuelles, nous différons d'avis. Nos principales divergences visent :

1. La nature de l'Eglise visible et de l'Eglise invisible, leurs rapports mutuels et le nombre de ceux qui en font partie (*b*).

2. Le sens de nos divisions passées et présentes (*c*).

Quelles que soient, d'ailleurs, nos vues sur ces points, nous sommes convaincus que c'est la volonté du Christ que la vie de son corps unique soit manifestée au monde.

Pour que l'Evangile s'impose à des hommes qui doutent, pèchent et sont désorientés, un témoignage unanime est nécessaire. C'est pourquoi nous recommandons instamment à tous les chrétiens, — afin d'accomplir la prière du Sauveur : « Qu'ils soient un ! » — de renouveler leur consécration. Alors, par le secours de son Esprit, le corps du Christ sera édifié, ses membres s'uniront dans la foi et dans l'amour, les obstacles qui s'opposent encore à la manifestation de leur unité en Christ seront écartés, et « le monde croira que le Père l'a envoyé ».

Nous unissons nos prières pour que les temps viennent bientôt, où, « au nom de Jésus, tout genou fléchira et toute langue confessera que Jésus-Christ est le Seigneur à la gloire de Dieu le Père ».

## NOTES

(*a*) Quelques-uns pensent que cette interprétation est donnée par la tradition de l'Eglise, — d'autres, par le témoignage immédiat du Saint-Esprit dans le cœur et la conscience du croyant, — d'autres, enfin, par ces deux moyens.

(*b*) Par exemple :

1. Les uns estiment que l'Eglise invisible est entièrement au ciel ; — d'autres y font entrer tous les vrais croyants sur la terre, qu'ils fassent ou non partie d'une organisation ecclésiastique.

2. Les autres pensent que l'expression visible de cette Eglise a été déterminée par le Christ lui-même et est immuable, — d'autres, que l'Eglise ne peut, guidée par le Saint-Esprit, s'exprimer sous des formes diverses.

3. Les uns pensent que l'une ou l'autre des Eglises exis-

tantes est la seule vraie Eglise ; — d'autres estiment que l'Eglise, telle que nous l'avons décrite, se trouve, soit en plusieurs des communions existantes, soit dans toutes prises collectivement.

4. Quelques-uns, tout en reconnaissant comme Eglise les autres communautés chrétiennes, sont persuadés que, selon les desseins de la Providence et l'enseignement de l'histoire, une certaine forme particulière de l'Eglise est apparue comme nécessaire à sa vraie prospérité ; — d'autres soutiennent qu'aucune forme n'est intrinsèquement préférable aux autres ; — enfin, certains estiment qu'une organisation quelconque n'est même pas nécessaire.

(*c*) Il en est qui croient que toutes les divisions de la chrétienté sont le fruit du péché. D'autres estiment que ces divisions ont été le résultat inévitable des dons variés de l'Esprit et d'une intelligence diverse de la vérité. D'autres enfin considèrent les divisions du passé avec repentance et avec douleur, en même temps qu'avec un sentiment très vif de la miséricorde divine, qui, malgré nos divisions et même parfois par leur moyen, a permis les progrès de la cause de Dieu dans le monde.

## DÉCLARATION DE LA SECTION IV

### Prise en considération sans opposition par la Conférence, en session plénière, le 19 août 1927.

### LA CONFESSION DE LA FOI

Nous, membres de la Conférence pour la Foi et la Constitution de l'Eglise, venus de toutes les parties du monde, par amour de l'unité chrétienne, nous avons pris conscience, avec une profonde reconnaissance, des liens qui nous unissent par la prière, en Dieu, notre Père céleste, et en son Fils Jésus-Christ, dans la communion du Saint-Esprit.

Malgré nos divergences doctrinales, nous sommes unis par une commune foi chrétienne, proclamée dans les Saintes-Ecritures. Cette foi est sauvegardée par le témoignage qui lui est rendu dans le « Credo œcuménique de Nicée », ainsi que dans le « Symbole des Apôtres », et elle est perpétuellement confirmée par l'expérience spirituelle de l'Eglise du Christ.

Nous croyons que le Saint-Esprit, « conduisant l'Eglise dans toute la vérité », la rendra capable d'exprimer le message révélé sous d'autres formes, à mesure que de nouveaux besoins pourront, de temps à autre, l'exiger ; cela, sans supprimer notre ferme adhésion au témoignage rendu par les deux Credo, héritage commun légué par l'Eglise traditionnelle.

Enfin, nous désirons proclamer solennellement notre conviction unanime qu'aucun texte écrit, aucun formulaire externe, ne peuvent suffire, sans l'expérience intérieure et personnelle de l'union avec Dieu en Christ. »

### ANNEXE

1. — L'Eglise orthodoxe d'Orient ne peut accepter le Credo de Nicée que sous sa forme originale, c'est-à-dire sans l'interpolation du *Filioque*. D'autre part, elle est en accord avec l'enseignement du Symbole des Apôtres, bien qu'il n'occupe aucune place dans ses formulaires.

2. — Quelques-unes des Eglises représentées dans la Conférence ajoutent le témoignage de la tradition au témoignage de l'Ecriture ; — d'autres subordonnent les Credo à l'Ecriture ; — d'autres attachent une importance primordiale à leurs Confessions particulières ; — d'autres n'emploient aucun Credo.

3. — Il est entendu que l'usage à faire des deux Credo visés dans la Déclaration sera fixée par l'autorité ecclésiastique régulière pour chaque Eglise, et que les Eglises respectives continueront à utiliser les Confessions particulières qu'elles peuvent posséder.

## DÉCLARATION DE LA SECTION V

### Prise en considération sans opposition par la Conférence, en session plénière, le 19 août 1927.

### LE SAINT MINISTERE

Nous, membres de la Conférence pour la Foi et la Constitution de l'Eglise, sommes heureux de constater entre nous un accord essentiel sur les cinq propositions suivantes :

1. Le Ministère est un don de Dieu par le Christ à son Eglise ; il est indispensable à l'existence et à la prospérité de l'Eglise.

2. Le Ministère est sans cesse renouvelé dans son autorité, et rendu efficace, par le Christ et son Esprit.

3. Le but du Ministère est de communiquer aux hommes les grâces du salut et de la sanctification, qui sont en Christ, et cela par le service pastoral, la prédication de l'Evangile, l'administration des sacrements rendus efficaces par la foi.

4. Au Ministère sont confiés le gouvernement et la discipline de l'Eglise, en tout ou en partie.

5. Les hommes qualifiés pour l'œuvre du ministère, appelés par l'Esprit et acceptés par l'Eglise, sont mandatés en vue de l'office pastoral par un acte d'ordination, avec prière et imposition des mains.

Au cours de l'histoire, la chrétienté s'est divisée en de multiples dénominations ; des formes diverses du ministère y ont surgi suivant les circonstances, et selon les croyances relatives aux intentions du Christ, et aux directions du Nouveau Testament.

De par la manifeste Providence de Dieu, ces Eglises ont été abondamment employées par le Saint-Esprit pour éclairer le monde, convertir les pécheurs, et sanctifier les chrétiens.

Mais les différences qui se sont produites, en ce qui regarde l'autorité et les fonctions de ces divers ministères, ont été dans le passé, et sont encore dans le présent, l'occasion de perplexités et de malentendus nombreux.

Les divergences portent sur la nature du Ministère (consiste-t-il en un ou plusieurs « ordres » ?), — le sens de l'ordination et de la grâce qu'elle confère, — la fonction de l'autorité de l'épiscopat, — la nature de la succession apostolique.

Le premier pas vers la solution de ces difficultés, c'est de reconnaître franchement qu'elles existent, et de les définir clairement. On trouvera en appendice un effort dans ce sens ; nous le recommandons à la considération attentive des Eglises.

Ces différences ont fortifié les obstacles qui empêchent la parti-



PACIFIC SCHOOL RELIGION

cipation en commun de tous les chrétiens à la Sainte Cène ; beaucoup d'âmes fidèles en ont été affligées et scandalisées. D'autre part, dans le champ missionnaire, où l'Eglise poursuit sa tâche primordiale, qui est d'annoncer l'Evangile à toute créature, les jeunes Eglises éprouvent que le manque d'unité chrétienne oppose un très sérieux obstacle à la propagation de la Bonne Nouvelle. En conséquence, une des plus urgentes nécessités de l'heure actuelle est l'établissement d'un Ministère qui, dans chaque partie de la chrétienté, serait sanctionné par l'Eglise entière.

Sur la question du Ministère, le loisir nous a manqué pour examiner nos divergences avec l'attention et la patience qui, seules, mèneraient à un accord complet. La même remarque s'applique aux projets formulés pour la constitution de l'Eglise unique. En ce qui regarde l'organisation éventuelle de l'Eglise une, nous reproduisons ici certaines suggestions, avec le fervent espoir qu'elles seront soumises à une étude commune par les membres des diverses Eglises représentées à la Conférence.

Dans la constitution de l'Eglise primitive, on retrouve et la charge épiscopale, et les Conseils d'anciens, et la Communauté des fidèles. Chacun de ces trois systèmes d'organisation ecclésiastique (Episcopalisme, Presbytérianisme, Congrégationalisme) a été accepté dans le passé durant des siècles, et est encore pratiqué aujourd'hui par d'importantes fractions de la chrétienté. Chacun d'eux est considéré par ses tenants comme essentiel au bon ordre de l'Eglise. En conséquence, nous estimons que, sous certaines conditions à préciser, ils devront prendre simultanément leur place respective dans l'organisation de l'Eglise réunie. Chacune des communions séparées, se rappelant les abondantes bénédictions accordées par Dieu à ses pasteurs, apportera joyeusement ses propres richesses religieuses au trésor commun de l'Eglise unie.

Si la suggestion précédente est mise en œuvre, et si l'on accepte une certaine forme d'ordination comme étant désormais la manière normale et régulière d'entrer dans le saint Ministère, il ne s'ensuivra point que l'Eglise unie soit liée à une théorie particulière quelconque sur l'origine, le caractère ou la fonction de quelque charge que ce soit dans l'Eglise. Cela n'impliquera pas non plus un jugement défavorable sur la validité de l'ordination dans les sections de l'Eglise universelle qui pensent avoir conservé, sous d'autres formes de consécration, un ministère autorisé et apostolique. On ne prétendra point désavouer ou discréditer, dans le passé, ou dans le présent, un ministère de la Parole et des Sacrements qui a été employé par l'Esprit de Dieu.

De plus, nous reconnaissons que le Saint-Esprit est accordé à tout croyant, lequel a directement accès à Dieu par Jésus-Christ ; que, de même, les dons spériaux du Saint-Esprit, tels que l'ensei-

gnement, la prédication, la direction spirituelle, sont des trésors qui appartiennent à l'Eglise dans son ensemble, aussi bien qu'aux individus ; il est donc nécessaire et juste que l'Eglise fasse un plus large usage de pareils dons, pour développer collectivement sa vie spirituelle et pour étendre le Royaume de Jésus-Christ, notre Seigneur.

Enfin, en attendant la solution encore pendante de certaines questions de Foi et d'Organisation, nous partageons la conviction, souvent affirmée au cours de la Conférence, qu'il nous est possible, dès aujourd'hui, non seulement comme individualités, mais comme groupements ecclésiastiques, de collaborer dans les activités du service fraternel que notre Maître a confiées à ses disciples. En conséquence, nous recommandons à nos Eglises d'examiner quelles sont les démarches immédiatement réalisables pour manifester, d'une manière plus efficace, notre unité foncière dans le service des autres.

En terminant, nous rendons grâces au Tout-Puissant pour les grands progrès réalisés, au cours des dernières années, dans le domaine du rapprochement entre les Eglises. Nous exprimons la conviction qu'il nous faut marcher de l'avant avec une foi courageuse, persuadés qu'avec la bénédiction de Dieu nous résoudrons les problèmes qui se posent encore à nous.

## ANNEXE

La manière de voir de l'Eglise orthodoxe a été formulée, comme suit, par les représentants de cette Eglise :

> « L'Eglise orthodoxe envisage le Saint Ministère comme institué dans l'Eglise par le Christ lui-même, et comme l'instrument par lequel, en vertu d'un charisme spécial, l'Eglise communique la grâce sacramentelle. Estimant que le Ministère, dans les trois ordres des évêques, des presbytres et des diacres, ne peut reposer que sur la base d'une succession apostolique ininterrompue, l'Eglise orthodoxe regrette de ne pouvoir arriver à un accord avec un grand nombre des Eglises représentées à cette Conférence ; mais elle prie Dieu que, par l'action de son Saint-Esprit, Il nous amène à l'union, même sur ce point difficile où nous sommes en désaccord. »

Il y a aussi des divergences notables dans la chrétienté occidentale.

Les uns estiment :

*a*) Qu'il a toujours existé des degrés différents dans le Ministère, avec leur fonction propre ;

*b*) Que l'ordination est un acte sacramentel, d'institution

divine, donc indispensable, et qu'elle confère le charisme spécial nécessaire à un ministère particulier ;

*c*) Que les évêques, qui ont reçu leur charge par la succession des apôtres, sont les agents indispensables de l'ordination ;

*d*) Que la succession apostolique ainsi comprise est nécessaire à l'autorité du Ministère, à l'unité visible de l'Eglise, et à la validité des sacrements.

D'autres Eglises, représentées à la Conférence, estiment :

*a*) Qu'il n'y a qu'un seul ministère essentiel, celui de la Parole et des sacrements ;

*b*) Que les Ministres en exercice dans ces Eglises peuvent se réclamer de l'ordre établi par le Nouveau Testament ; que leur charge a fourni ses preuves par les fruits qu'elle a portés et que les sacrements distribués par eux sont valides ;

*c*) Qu'aucune forme particulière de ministère ne doit être considérée comme matière de foi ;

*d*) Que la grâce qui qualifie un homme pour le saint Ministère est donnée de Dieu directement, et que l'ordination reconnaît cette grâce, mais ne la confère pas.

Entre les deux théories sus-mentionnées existent des types d'opinions intermédiaires. Par exemple, parmi ceux qui acceptent le système épiscopal pour gouverner l'Eglise il en est qui ne considèrent pas la succession apostolique (telle qu'on l'a définie plus haut), comme un élément vital de l'épiscopalisme ; il en est même qui rejettent complètement la thèse de la succession apostolique ; d'autres ne regardent pas comme essentiel l'épiscopat apostolique.

Ceux qui adhèrent au régime presbytérien synodal estiment que le ministère apostolique peut être transmis par les presbytres ou anciens, régulièrement assemblés à cet effet.

Ceux qui adhèrent au régime congrégationaliste définissent le ministère, dans leur Eglise, comme ayant été transmis conformément aux précédents et aux exemples donnés dans le Nouveau Testament.

## DÉCLARATION DE LA SECTION VI

### Prise en considération sans opposition par la Conférence, dans la séance du 20 août 1927.

### LES SACREMENTS

Etant donné le but de cette Conférence, il est préférable de ne pas entrer dans le détail concernant les sacrements, que certains qualifient de « mystères ». Notre propos est plutôt de montrer que, malgré nos divergences de conception et d'interprétation des sacrements, nous pouvons cependant en aborder l'étude, et en affirmer le prix, d'un même cœur.

Nous constatons dans le monde chrétien des signes manifestes d'une grandissante appréciation du sens et de la valeur des sacrements, et nous croyons que cette tendance doit être encouragée et dirigée, comme un moyen d'approfondir la vie et l'expérience spirituelle des Eglises. Sous cet angle-là, nous reconnaissons que les sacrements intéressent tout spécialement la vie collective de l'Eglise et la communion fraternelle entre ses membres, et que la grâce est donnée par le Saint-Esprit, prenant de ce qui est à Christ pour le communiquer aux âmes par la foi.

Nous sommes aussi d'accord pour affirmer que les sacrements sont d'établissement divin, et que l'Eglise devrait les conserver avec reconnaissance comme des dons de Dieu.

Nous croyons que, dans les sacrements, il y a le signe extérieur et la grâce intérieure, et qu'ils sont des moyens de grâce par lesquels Dieu agit invisiblement en nous. Nous reconnaissons aussi que, dans les dons de sa grâce, Dieu n'est pas limité par ses propres sacrements.

L'Eglise orthodoxe et d'autres Eglises professent qu'il y a sept sacrements, et que ceux-ci, pour être valablement administrés, doivent l'être selon certaines formes, avec certains éléments, et par un ministère dûment qualifié. D'autres envisagent le baptême et la Sainte Cène comme les seuls sacrements. D'autres encore, tout en attachant une haute valeur au principe sacramentel, ne recourent pas aux signes extérieurs des sacrements, mais ils estiment que tous les bienfaits spirituels nous sont donnés par le contact immédiat avec Dieu, par son Esprit. Dans cette Conférence, nous mettons l'accent sur les deux sacrements du baptême et de la Sainte Cène, parce qu'ils sont les plus généralement admis par ses membres.

Nous croyons que dans le baptême d'eau, administré au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, pour la rémission des péchés,

nous sommes baptisés d'un seul esprit pour former un seul corps. Par là, nous n'entendons pas ignorer les différences qui existent entre nous, en ce qui concerne la conception du baptême, son interprétation et son mode d'administration.

Nous croyons que, dans la Sainte Cène, notre Seigneur est présent. Nous y communions avec Dieu, notre Père, en Jésus-Christ, son Fils, notre Seigneur glorifié, qui est notre même Pain, donné pour la vie du monde, qui soutient la vie de tous ceux qui lui appartiennent, si bien que nous sommes en communion avec tous ceux qui sont unis à Lui.

Nous affirmons, d'un commun accord, que le sacrement de la Sainte Cène est dans l'Eglise l'acte du culte le plus sacré, l'acte par lequel est commémorée et annoncée la mort expiatoire du Seigneur ; il est aussi un sacrifice de louange, d'action de grâces, et un acte solennel de consécration de soi-même.

Il y a parmi nous diversité de vues, spécialement en ce qui concerne : 1° le mode ou la manière de la présence de notre Seigneur ; 2° le concept de la commémoration et du sacrifice ; 3° le rapport entre les éléments et la grâce conférée ; 4° la relation entre la qualité de celui qui administre et la validité ou l'efficacité du rite.

Nous reconnaissons, d'ailleurs, que la réalité de la présence divine et le don de Dieu dans ce sacrement ne peuvent être ni pleinement conçus par la pensée humaine, ni adéquatement exprimés.

Nous terminons cet exposé en priant Dieu que prennent fin les divergences qui empêchent, aujourd'hui, les croyants de participer tous ensemble à la Sainte Cène.

# REMARQUES SUR LA DÉCLARATION DE LA SECTION VII

La Déclaration préparée par la Commission VII, sur l'Unité de la Chrétienté et des Eglises actuelles, a été présentée à la Conférence le jeudi 18 août, par le président de la Commission, l'Archevêque d'Upsal ; après une discussion, au cours de laquelle de nombreux amendements furent proposés, cette Déclaration fut renvoyée au Comité de Rédaction pour l'étude des amendements. Le texte de la première rédaction, avec un résumé de la discussion, se trouve dans les Actes officiels de la Conférence.

En l'absence de l'Archevêque d'Upsal, la Déclaration modifiée fut présentée à la Conférence le samedi 20 août par l'Archevêque d'Armagh, vice-président de la Commission. Après un débat au cours duquel il apparut que la Déclaration, même sous sa forme amendée, ne serait pas acceptée par la Conférence à l'unanimité, le Président proposa, pour résoudre la difficulté, que « la Déclaration fût adoptée par la Conférence, au même titre que les autres Déclarations, mais en spécifiant qu'elle serait renvoyée au Comité de Continuation pour un examen plus approfondi ». Il ajouta que « le Comité de Continuation prendrait toute décision qu'il jugerait opportune, selon la connaissance qu'il avait de la situation ». Cette proposition fut adoptée.

Le texte de la Déclaration amendée, ainsi qu'un résumé de la discussion, se trouvent dans les Actes officiels.

Lors d'une réunion du Comité de Continuation, tenue le 20 août 1927, la décision suivante fut prise :

En ce qui concerne la Déclaration sur le Sujet VII, qui a été reçue par la Conférence pour être transmise au Comité de Continuation, celui-ci a décidé de nommer une Commission qui serait chargée d'étudier la situation à l'égard de cette Déclaration et de rédiger un rapport pour le Comité d'Affaires.

Cette Commission fut ainsi composée :

MM. l'Evêque de Gloucester, Président ;
le Professeur William Adams Brown ;
l'Evêque James De Wolf Perry ;
le Surintendant Otto Dibelius ;
le Professeur Timothy Tingfang Lew.

Sur la proposition du Président de la Conférence, l'Archevêque d'Upsal fut ensuite adjoint à la Commission.

La Commission se mit au travail, selon les indications qui lui

étaient données, et prépara une rédaction nouvelle de la Déclaration VII. Sans y introduire aucun document nouveau, elle s'efforça de tenir compte de toutes les critiques qui avaient été faites à la Déclaration sous sa forme antérieure ; elle révisa les paragraphes en s'inspirant plus exactement du travail accompli par la Conférence, et en suivant de plus près la méthode employée déjà et consistant à exposer les divergences de vues quand elles existent.

Au cours de ses délibérations, la Commission a reçu des suggestions heureuses de plusieurs membres de la Conférence, surtout de MM. l'Archevêque d'Armagh, le pasteur Ch. Merle d'Aubigné et l'Archevêque Germanos. Ce dernier apporta des explications utiles sur l'attitude des Orthodoxes à l'égard de certains points touchés dans la Déclaration.

La Déclaration, ainsi amendée et révisée, fut présentée au Comité d'Affaires, le 21 décembre 1927 ; après un sérieux examen et l'adoption de quelques légères modifications, le Comité d'Affaires la soumet sous la forme ci-dessous aux Eglises qui lui accorderont l'attention qu'elles jugeront utile.

## DÉCLARATION VII

### L'UNITÉ DE LA CHRÉTIENTÉ ET LES ÉGLISES ACTUELLES

Les Déclarations II et VI enregistrent le degré d'unité réalisée jusqu'ici par la Conférence dans sa conception de l'Eglise. En ce document final, il nous reste à examiner les conséquences qui en découlent pour les Eglises actuelles.

I

Dans la Déclaration II, nous affirmons que : le « message de l'Eglise est et restera toujours l'Evangile de Jésus-Christ, la « Bonne Nouvelle » du salut sur cette terre et dans l'au-delà, le don de Dieu, en Jésus-Christ, à l'humanité pécheresse ».

Dans la Déclaration III, nous affirmons que : « Dieu qui, pour sauver le monde, nous a donné l'Evangile, a établi l'Eglise pour rendre témoignage, par le rayonnement de la vie et de la parole, à son pouvoir rédempteur.

« Comme il y a un seul Christ, une seule vie en lui, et un seul Esprit, qui nous conduit dans toute la vérité, il n'y a et il ne peut y avoir qu'une seule Eglise sainte, catholique (universelle) et apostolique. »

Dans la Déclaration IV, nous affirmons que : « malgré nos divergences doctrinales, nous sommes unis par une commune foi chrétienne, proclamée dans les Saintes Ecritures, sauvegardée par le témoignage qui lui est rendu dans le « Credo œcuménique de Nicée », ainsi que dans le « Symbole des Apôtres », une foi qui est perpétuellement confirmée par l'expérience spirituelle de l'Eglise du Christ ».

Dans la Déclaration V, nous affirmons que : « le ministère est un don de Dieu par le Christ à son Eglise, et qu'il est indispensable à l'existence et à la prospérité de cette Eglise, sa fonction étant de « communiquer aux hommes les grâces du salut et de sa sanctification, qui sont en Christ, et cela par le service pastoral, la prédication de l'Evangile, l'administration des sacrements rendus efficaces par la foi ».

Enfin, dans la Déclaration VI, nous affirmons que : « les sacrements sont d'établissement divin, et que l'Eglise devrait les observer avec reconnaissance comme des dons de Dieu ». « qu'ils intéressent tout spécialement la vie collective de l'Eglise et la communion fraternelle entre ses membres, et que la grâce est donnée par

le Saint-Esprit, prenant de ce qui est à Christ pour le communiquer aux âmes par la foi ».

## II

L'unité de l'Eglise implique une unité dans la foi et l'organisation, mais ne signifie pas « uniformité ». Elle doit pouvoir se manifester sous des formes diverses, à la condition de maintenir les réalités essentielles qui sauvegardent son unité fondamentale. Les diverses communions chrétiennes devraient apporter à la vie commune de l'Eglise les éléments où s'expriment les dons spéciaux qui les caractérisent. Ainsi l'on conserverait dans sa plénitude la riche variété de l'expérience chrétienne ; et la liberté d'interprétation (dans les cadres de la foi traditionnelle) serait garantie.

D'autre part, il existe entre nous des divergences quant à la forme définitive que l'Eglise doit revêtir, selon la volonté de Dieu. Les uns estiment que cette forme a été fixée par le Christ lui-même. Les autres pensent que l'Eglise, une, peut s'exprimer en des formes variées, sous la direction du Saint-Esprit ; ils font place dans l'Eglise future à une diversité dans la doctrine, dans le culte et dans l'organisation ecclésiastique. Certains admettent, enfin, une diversité dans le culte et l'organisation, mais non dans la doctrine.

Cette différence d'idéal affecte les vues qu'on se forme des moyens à employer pour atteindre le but. Les uns resserrent, plus que les autres, les limites concédées aux divergences légitimes dans les questions de dogme ou d'organisation ecclésiastique. Cependant, l'on est généralement d'accord pour affirmer qu'il faut quelque unité de foi et de pratique, et, en même temps, quelque liberté d'interprétation, en ce qui regarde la nature de la grâce sacramentelle, la forme et l'autorité du Ministère (voir la note 1 de l'annexe).

## III

De même que le chrétien individuel se reconnaît à sa conduite, l'unité des disciples s'exprime par leur communion au service du Maître. Dans la Déclaration V, on dit : « En attendant la solution encore pendante de certaines questions de foi et d'organisation, il nous est possible, non seulement comme individualités, mais comme groupements ecclésiastiques, de collaborer dans les activités du service fraternel, que notre Maître a confiées à ses disciples. » Mais on diffère d'avis en ce qui regarde la forme exacte que doit revêtir cette coopération.

Dans son Encyclique de 1920, le Patriarche œcuménique proposait la constitution d'une « Ligue » ou d'un « Conseil des

Eglises », pour des fins pratiques. Ce Conseil pourrait émaner d'organisations existantes, telles que le « Comité de Continuation », nommé par la Conférence de Stockholm, où siègent des représentants officiellement désignés par presque toutes les Communions chrétiennes. On pourrait s'adresser, aussi, à des organisations similaires. Plusieurs estiment que ce Conseil éventuel devrait s'occuper, tout ensemble, des questions « *de vie et d'action* » et « *de foi et d'organisation* ». D'autres estiment qu'il serait plus sage, pour l'instant, de laisser les mouvements de Stockholm et de Lausanne se développer séparément. Mais le point de vue général est que ces deux mouvements, en dernière analyse, expriment une unité spirituelle déjà réalisée, et qu'ils sont nécessaires l'un à l'autre pour porter tous leurs fruits. « C'est pourquoi nous recommandons à nos Eglises d'examiner quelles sont les démarches immédiatement réalisables pour manifester, d'une manière plus efficace, notre unité foncière dans le service des autres. » (Déclaration V.)

## IV

Pour aider les Eglises dans cette recherche, nous leur communiquons les suggestions suivantes qui n'ont pu, à Lausanne, être discutées d'une manière adéquate :

1. — Pour préparer les rapprochements futurs, chacune des communions chrétiennes devrait chercher à connaître plus intimement les autres, dans les domaines du dogme, de la vie, du culte et de l'organisation ecclésiastique. Les caractères qui différencient les Eglises sont dus, souvent, à une évolution historique très compliquée, et ils peuvent mettre en relief tel aspect doctrinal ou moral qui intéresse l'Eglise entière. Ou bien l'examen peut démontrer que ces divergences ont beaucoup moins de valeur qu'on ne le suppose. A mesure que les Eglises arriveront à mieux se connaître, elles en viendront à se mieux comprendre et à s'apprécier davantage.

2. — La Conférence n'a pu examiner, avec tout le soin nécessaire, les relations des Eglises existantes entre elles, ni la place qui devrait revenir à chacune au sein de l'Eglise indivise. Nous appelons l'attention sur les suggestions faites à ce sujet dans les discours prononcés devant la Conférence. Nous applaudissons au mouvement qui se dessine en faveur de l'union entre corps ecclésiastiques semblables de doctrine, de culte et de constitution ; et nous formons des vœux pour qu'il se poursuive avec un succès croissant.

3. — En attendant l'union complète et l'organique des diverses Eglises, nous notons avec joie la coopération pra-

tique, déjà en œuvre dans le domaine social, sur le terrain de l'évangélisation, et dans d'autres directions encore. L'expérience prouve que des corps ecclésiastiques, très dissemblables, peuvent se donner ainsi la main d'association, sans renier aucun principe, et pour leur plus grand bien mutuel. (Voir à l'annexe 2 la note A.)

Des faits nombreux établissent que les communions chrétiennes sont attirées les unes vers les autres, quand elles acceptent ensemble la tâche divine d'apporter l'amour du Christ à ceux qui ne connaissent pas le Sauveur. Nous recommandons, en particulier, aux Eglises d'examiner les mesures à prendre pour éliminer d'inutiles doubles emplois, et une vaine concurrence entre elles, dans une localité donnée. Ainsi, et par des moyens conformes au génie des diverses Eglises, notre unité actuelle en Christ sera manifestée au monde. (Voir à l'annexe 2 la note B.)

## V

Nous relevons, avec gratitude envers Dieu, les récents progrès d'une coopération effective, dans le champ de la Mission. Les messagers de l'Evangile éternel s'efforcent de l'annoncer jusqu'aux extrémités du monde, en l'adaptant aux besoins spirituels de chaque peuple, afin d'amener tous les hommes au Sauveur. Ici, plus que partout, l'unité est indispensable. Nous constatons avec sympathie le degré d'union déjà obtenu en plus d'un pays. Nous exhortons les Eglises à examiner, avec soin, les plans proposés pour aller toujours plus avant dans cette voie.

Les Eglises du champ missionnaire supplient les Eglises de la Mère Patrie de leur accorder une plus grande liberté d'action. Elles nous conjurent, alors que leurs vœux les plus fervents tendent vers l'unité, de ne point frustrer leur espérance, en continuant à tolérer la désunion entre nos propres Eglises. Elles affirment qu'une longue accoutumance à cet état de choses nous empêche seule d'apercevoir à quel point pareille désunion menace d'être fatale pour les jeunes Eglises indigènes.

## VI

La communion complète dans l'Eglise ne deviendra une réalité qu'à partir du jour où tous les enfants de Dieu pourront communier ensemble à la table du Seigneur. Par la prière, par une délibération réfléchie, il nous faut trouver le chemin qui mènera le plus sûrement à ce but. Des formules ambiguës et des mesures hâtives retarderaient plutôt qu'elles n'avanceraient l'œuvre d'unification. Et cependant, si nous devons jamais parvenir à l'unité

nous ne devons pas reculer devant cette tâche. Les uns estiment que la pleine communion sera le couronnement de l'unification ; les autres pensent que, par la Sainte Cène offerte à tous les chrétiens indistinctement, Dieu nous aiderait à parvenir au but. Quel que soit le chemin suivi, l'unité exigera une transformation spirituelle de nos Eglises, au point que tous leurs fidèles se reconnaîtront pleinement les uns les autres comme les membres d'un corps dont Jésus-Christ est la tête.

Pour hâter l'union après laquelle nous soupirons tous, rien ne sera plus efficace que l'intercession. Soit comme individus, soit comme églises, souvenons-nous les uns des autres dans notre culte quotidien. On a proposé qu'une prière commune soit rédigée, au nom de la Conférence, pour être utilisée par toutes les Eglises chrétiennes, dans les occasions qui leur paraîtront le mieux appropriées. Présentons à Dieu, spécialement, ceux de nos frères qui souffrent persécution. Demandons pour eux la grâce de tenir ferme dans l'épreuve, afin que Dieu leur accorde, comme à nous-mêmes, l'esprit de sacrifice ; car le Seigneur a dit : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive. »

Que Dieu nous multiplie à tous, comme individus et comme Eglises, la sagesse et le courage pour faire sa volonté.

## ANNEXE AU PARAGRAPHE II

### I

Il faut noter que les représentants de l'Eglise Orthodoxe posent les limites suivantes, à l'acceptation de la diversité dans les questions de foi et d'organisation :

*a*) Les formules qui énoncent cette foi et cette organisation doivent être maintenues, pour autant qu'elles ont été fixées par les Synodes œcuméniques.

*b*) La liberté d'interprétation relève de l'Eglise tout entière, et non de ses diverses sections, ou d'individualités.

*c*) Ils ne peuvent admettre qu'il puisse y avoir une certaine liberté d'interprétation, quant à la nature de la grâce contenue dans les sacrements, et quant à la forme et à l'autorité du ministère.

*d*) Ils n'admettent de différences dans le culte, que pour autant qu'elles ne s'éloignent pas de la base doctrinale commune, par laquelle est fondé le « Saint Service » qui nous a été transmis depuis le temps des apôtres.

A) Quelques-uns pensent que la coopération entre les Eglises devra prendre la forme d'une Fédération locale, nationale ou internationale. D'autres s'opposent à l'idée d'une Fédération, parce qu'ils craignent qu'elle ne se substitue à une union organique plus complète.

Dans l'intérêt de la clarté, il est bon de se rappeler que le terme de *Fédération* peut être pris dans, au moins, trois sens différents. Il peut désigner, soit un remplacement de l'union organique, — soit un acheminement vers cette union, — soit, enfin, une forme d'union organique. Quand on parle de Fédération, il est important de bien spécifier dans quel sens le mot est employé.

B) La meilleure méthode à employer, pour unir les Eglises de même doctrine et de même constitution ecclésiastique, sera celle des négociations directes entre représentants de ces Eglises. Pour celles qui sont séparées par des divergences fondamentales, le problème est plus difficile à résoudre, et aura besoin d'être serré de plus près.

## DÉCLARATION FINALE

### rédigée par le Président de la Conférence sur la demande de cette dernière.

Nous avons accompli notre tâche immédiate. Du commencement à la fin, nous avons pu donner à nos travaux une forme écrite et qui a été approuvée, qu'il s'agisse de constater nos accords ou nos divergences, dans l'amour fraternel et le respect mutuel. Nos déclarations sont dues à l'intelligence d'hommes qui s'efforçaient ardemment de se placer et de rester sous la direction de l'Esprit Saint de Dieu. L'humaine imperfection qui se mêle à nos travaux, nous demandons à Dieu de la pardonner. En Lui offrant l'œuvre de nos mains, nous ne faisons que Lui rendre ce qu'Il nous a donné. Nous Le prions d'accepter et de bénir notre offrande.

Cependant, nous n'avons pas achevé notre tâche, nous n'avons que fait un pas dans un long voyage : la Conférence n'a été qu'un nouveau point de départ ; ce que nous avons fait ici tombera en poussière si les délégués de Lausanne ne mettent pas sur la conscience de leurs Eglises respectives le devoir et la responsabilité d'étudier les rapports qu'ils ont eux-mêmes pris en considération, précisément dans ce but. La Conférence devrait se répéter dans chaque assemblée ecclésiastique générale, ainsi que dans chaque Eglise locale, dans tout notre peuple chrétien, si nous devons tirer des progrès déjà constatés tout le profit que nous pouvons en attendre. Par notre présence et notre activité à Lausanne, nous sommes engagés à propager, chacun dans le milieu qui lui est propre, l'esprit et la méthode qui ont fait de la Conférence Universelle sur la Foi et l'Organisation ce qu'elle a été. « Rendez ma joie parfaite ayant un même sentiment, un même amour, une même âme, une même pensée. Ne faites rien par esprit de parti ou par vaine gloire, mais que l'humilité vous fasse regarder les autres comme étant au-dessus de vous-mêmes. Que chacun de vous, au lieu de considérer ses propres intérêts, considère aussi ceux des autres. Ayez en vous les sentiments qui étaient en Jésus-Christ. » (Phil. II, 2-5, version Segond.)

Nous qui avons eu le privilège de travailler ensemble, et qui l'avons fait dans la joie d'une liberté sans restriction, nous ne devons pas oublier, dans cette liberté que nous trouvons toute naturelle, les souffrances que quelques-uns de nos frères chrétiens endurent en ce moment même. Ils sont privés de liberté, environnés d'ennemis, et leur cri monte à Dieu du lieu de leur martyre.

Nos prières les entourent et, avec une affectueuse sympathie, nous tendons nos bras vers eux.

Finalement, nous recommandons les Eglises chrétiennes, qu'elles aient été représentées ou non à notre Conférence, aux directions de notre Père Céleste et à sa sauvegarde, et nous regardons avec confiance vers le jour où la pleine intelligence de Dieu dirigera toutes les affaires de l'humanité.

*. . . une définition précise et une étude approfondie des points sur lesquels nous différons aussi bien que de ceux sur lesquels il y a accord sont les conditions préliminaires de toute marche vers l'unité.*

(Rapport introductif, Cincinnati 1910).

# Foi et Constitution

## Actes officiels de la Conférence Mondiale

Lausanne (Suisse)

3-21 Août 1927

Volume in-8° carré de plus de 600 pages

Editions Victor Attinger

30, Boulevard Saint-Michel, Paris, 6e

Prix : **40** francs

A tous ceux qui veulent s'éclairer, ce volume apporte une documentation complète. Il est fait pour tous. Aux historiens et aux philosophes, **il fournit le moyen de pénétrer à fond un mouvement de grande envergure qui peut avoir sur l'humanité une répercussion prolongée.** Aux fidèles des communions orthodoxes et protestantes, il permet de mieux connaître et de mieux comprendre un événement dont ils ont beaucoup entendu parler, mais sur lequel ils n'ont eu encore que des renseignements fragmentaires et dispersés. Les catholiques eux-mêmes trouveront indispensable de savoir ce qui s'est passé à Lausanne. « *De pareils mouvements*, a dit dans les " Etudes " le R. P. P. Dudon, *sont trop étendus et trop significatifs pour que les catholiques les puissent ignorer.* »

HOLBROOK LIBRARY
PACIFIC SCHOOL
OF RELIGION